



congés pour pacs pendant préavis

Par **melodie1**, le **18/11/2011** à **07:52**

Bonjour,

Je suis contrainte de démissionner pour rejoindre mon compagnon en province, mon employeur ayant refusé ma proposition de télétravail et la rupture conventionnelle. je démissionne fin novembre, ai un mois de préavis et on m'a informé que je ne pouvais pas prendre de congés pendant ce préavis. Mais je souhaite prendre les congés exceptionnels inscrits dans la convention collective, à savoir 1 j pour déménagement et 5 j pour PACS car nous allons nous pacser en décembre. L'employeur est-il tenu de les accorder ? Sous quelle forme doit-on l'avertir ? Puis-je choisir les dates ? l'employeur peut-il les imposer ?
merci par avance de vos réponses
cordialement,

Par **P.M.**, le **18/11/2011** à **13:21**

Bonjour,

Il faudrait connaître les modalités précise de la Convention Collective applicable dont vous n'indiquez pas l'intitulé exact à défaut de son numéro mais si en principe, le congé du PACS devrait vous être accordé à condition de le demander par lettre recommandée avec AR et s'il est pris au moment de l'évènement, il n'est pas certain que le déménagement non nécessité par l'emploi dans l'entreprise y donne droit...